

# Principes méthodologiques du travail terminologique au sein du Réseau de terminologie Realiter

Ce texte correspond au projet présenté par Louis-Jean Rousseau (Office de la langue française, Québec) et adopté par les membres du Réseau présents à la IV<sup>e</sup> Réunion de coordination du Réseau panlatin de terminologie (Barcelone, 14-16 décembre 1995).

Termes-clés :  
méthodologie; terminologie; Realiter.

(1) On entend par *harmonisation* la mise en correspondance des termes, phrasèmes et autres unités, les uns avec les autres au sein d'une même langue, et entre langues, en prenant en considération les phénomènes de variation (synonymie, niveaux de langue, variantes géographiques, etc.). En matière de néologie, l'harmonisation peut aller jusqu'à l'utilisation des mêmes racines et des mêmes formants.

(2) On entend par *technolecte* un sous-système linguistique utilisé dans un champ d'expérience particulier et caractérisé par une terminologie spécifique et par d'autres moyens linguistiques tels le style et la phraséologie. Cette notion est le plus souvent nommée *langue de spécialité*, mais cet usage est critiqué (considéré comme impropre).

Attendu que les experts représentant des organismes de terminologie de différents pays réunis à Paris en décembre 1993 ont formulé les objectifs suivants à mettre en œuvre par le Réseau panlatin de terminologie :

- Favoriser le développement harmonisé des langues néolatines, compte tenu de leur origine commune et du fait qu'elles ont recours à des modes de formation lexicale voisins et qu'elles utilisent des formants semblables;
- Établir des principes méthodologiques communs applicables à la réalisation des produits élaborés conjointement;
- Mener des travaux terminologiques conjoints multilingues dans des domaines d'intérêt commun touchant la société.

Attendu que le Réseau panlatin de terminologie s'est déjà donné un programme d'établissement de vocabulaires.

Les membres du Réseau panlatin de terminologie adoptent les principes méthodologiques suivants.

## 1 Principes généraux

### 1.1 Diversité et égalité linguistiques

Compte tenu de la diversité des langues parlées dans les pays représentés dans le Réseau, les travaux terminologiques menés au sein du

Réseau doivent refléter cette diversité linguistique, notamment en donnant aux différentes langues visées et à chacune de leurs variantes un statut d'égalité dans chaque projet.

### 1.2 Approche variationniste

Les travaux terminologiques menés au sein du Réseau, tenant compte des principes socioterminologiques qui se dégagent des tendances actuelles de la terminologie, privilégient l'approche variationniste. Cette approche consiste à refléter la variété des usages et des traditions terminologiques des différentes aires géographiques propres à chaque langue qui fait l'objet des travaux.

D'une manière générale, cette démarche doit également contribuer au développement harmonisé<sup>(1)</sup> des technolectes<sup>(2)</sup>.

### 1.3 Approche systémique

Les travaux terminologiques du Réseau se fondent sur l'approche systémique, c'est-à-dire sur la structuration des notions en fonction des types de relations établies ou observées entre les notions traitées et sur leur définition systémique, laquelle doit refléter le système adopté.

### 1.4 Partenariat

Les travaux terminologiques menés au sein du Réseau privilégient toute forme de partenariat et, au premier chef, le partenariat entre

terminologiques<sup>(3)</sup> de langues et de pays différents, spécialistes des domaines visés par les travaux et usagers de la terminologie.

Ce partenariat, indispensable à la qualité des produits de la terminologie, doit exister à toutes les étapes du travail terminologique.

## 1.5 Qualité

Le Réseau panlatin de terminologie adhère aux principes généraux de qualité qui, s'agissant de terminographie, peuvent être définis, du point de vue de l'utilisateur, de la façon suivante :

- L'accessibilité : l'utilisateur doit pouvoir trouver rapidement la terminologie appropriée à ses besoins et adaptée au niveau et à la situation de communication;
- L'actualité : quel que soit le domaine ou le champ d'expérience, l'utilisateur doit pouvoir utiliser une terminologie à jour;
- La fiabilité : l'utilisateur doit utiliser une terminologie reconnue par ses pairs et par le milieu professionnel auquel il s'adresse, s'il veut communiquer efficacement.

## 2 Principes relatifs aux pratiques terminographiques

### 2.1 Système de notions

L'établissement ou l'adoption d'un système de notions doit se faire selon les principes et les méthodes établis, notamment par l'Iso, en tenant compte de l'objet visé par le travail terminologique et des besoins des usagers. Un système de notions peut être du type hiérarchique (générique

ou partitif), non hiérarchique (séquentiel ou pragmatique) ou mixte.

### 2.2 Nomenclature

La liste des notions à traiter doit être établie selon les besoins observés ou manifestés par les usagers visés. Elle peut être établie par le dépouillement d'un corpus de texte qui doit répondre aux exigences de représentativité, d'exhaustivité relative et d'actualité.

### 2.3 Définition des notions

La définition terminologique doit être systémique, c'est-à-dire qu'elle doit refléter le type de système ou de micro-système dans lequel la notion définie s'inscrit. La définition, qui est constituée d'un énoncé d'une seule phrase, doit comprendre, outre la mention des caractères distinctifs pertinents, la formulation des relations établies entre ces caractères. Ainsi, et sans exclure les autres formes possibles, dans un système générique, la définition comprendra la mention de la notion superordonnée et celle des caractères spécifiques, alors que dans un système partitif, la définition comprendra la mention d'un définisseur tel «partie de» (ou une formule équivalente) suivie, par exemple, de la mention des caractères relatifs à la fonction de l'objet. Les renseignements notionnels supplémentaires peuvent être consignés dans des notes techniques.

Le niveau de technicité et la formulation des définitions doivent être adaptés aux besoins des usagers.

### 2.4 Choix des termes

Le choix des termes doit se faire pour chaque langue visée en tenant compte du niveau de communication, et en tenant compte de l'usage observé, soit l'usage officialisé lorsqu'il existe, soit l'usage dominant parmi le

public auquel le produit terminologique s'adresse. Les variantes nationales ou régionales (il s'agit ici des variantes topolocales) pour chacune des langues doivent être consignées en utilisant les indicatifs des pays ou des régions. On notera que la mention de ces variantes peut être dans certains domaines un élément clé du travail terminologique. Selon les besoins, on pourra également consigner les variantes socioprofessionnelles qu'il conviendra alors de marquer.

Les relations d'équivalence terminologique entre les langues concernées sont fondées sur le parallélisme entre les relations terme(s) - notions établies pour chacune des langues traitées.

Les remarques terminologiques, métaterminologiques ou linguistiques sont consignées dans des notes explicatives. Ces remarques peuvent porter sur un usage particulier, sur le degré de synonymie ou d'équivalence des termes, sur les marques d'usage, etc.

### 2.5 Données terminologiques

Le choix des données terminologiques à présenter au public dépend des besoins de ce public et des objectifs poursuivis par les travaux. Cependant les données habituellement consignées en terminologie sont les suivantes (les données marquées d'un astérisque sont obligatoires et constituent normalement le contenu minimum d'un vocabulaire).

Pour chaque langue considérée :

- \* Terme principal
- Synonyme(s)
- \* Variante(s)
- Dérivés
- \* Indicatif de langue
- \* Indicatif de pays ou de région (s'il y a des variantes)
- Abréviation
- \* Domaine
- Marque d'usage
- \* Indicatif de grammaire

(3) Il s'agit ici de spécialistes de la terminologie ayant une formation linguistique, par opposition aux spécialistes des domaines étudiés.

- \* Définition
- Contexte
- Données phraséologiques
- Note
- \* Source (pour chaque donnée citée).

## 2.6 Présentation des ouvrages terminologiques

### 2.6.1 Paratexte

Le paratexte est constitué :

- D'une préface d'une personne faisant autorité dans le domaine concerné;
- D'un avant-propos exposant les objectifs de l'ouvrage, indiquant le public cible (niveau de technicité, catégorie socioprofessionnelle, etc);
- De la mention des sources premières utilisées pour établir la nomenclature;
- De la mention des collaborations (voir 1.4 Partenariat);
- Des noms et qualités du ou des auteurs, environnement de travail, etc.;
- De la mention de l'aval d'un ou de plusieurs organismes faisant autorité en terminologie ou dans le domaine concerné (organisme de normalisation, organisation professionnelle, organisme à vocation terminologique, etc.);
- Des index jugés nécessaires à la consultation de l'ouvrage;
- D'une bibliographie des ouvrages consultés présentée selon les règles de l'art.

### 2.6.2 Constitution des articles

L'article terminologique est constitué de l'ensemble des données terminologiques (voir 2.5) jugées nécessaires en fonction des besoins du public cible. Cependant, les données cataloguées comme obligatoires doivent être effectivement présentes dans les ouvrages terminologiques élaborés au sein du Réseau.

### 2.6.3 Arrangement des articles

L'arrangement des articles doit être conçu en fonction des modes de consultation du public cible. Ainsi, il peut être jugé préférable de présenter les articles dans l'ordre alphabétique de l'une des langues traitées, ce qui rend nécessaire la présence d'index alphabétiques pour toutes les autres langues. Par contre, si l'on s'adresse surtout à des spécialistes, on pourra préférer la présentation des articles dans un ordre systématique, ce qui a pour double avantage de ne privilégier aucune des langues traitées et de respecter la structure des notions étudiées. Toutefois, des index alphabétiques demeurent nécessaires pour la recherche rapide d'un terme.

La diffusion des ouvrages terminologiques sur support informatisé élimine tous les inconvénients et permet l'exploitation maximale des données terminologiques.

### Bibliographie<sup>(4)</sup>

- Auger (Pierre) et Rousseau (Louis-Jean), 1978 : *Méthodologie de la recherche terminologique*, Québec, Office de la langue française (Études, recherches et documentation).
- Cabre (M. Teresa), 1992 : *La terminologia, la teoria, els mètodes, les aplicacions*, Barcelona, Editorial Empúries.
- Delage (Gisèle) et Lavoie (Joceleyn), 1992 : *La terminologie dans les documents normatifs - guide de rédaction et de présentation*, Québec, Bureau de normalisation du Québec [Fascicule de documentation].
- Depecker (Loïc), 1994 : *Projet de charte d'attribution du label Rint aux dictionnaires ou glossaires du Réseau international de*

*néologie et de terminologie* [document inédit].

Office de la langue française, 1985 : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les Publications du Québec.

Organisation internationale de normalisation, 1987 : Iso 704 : *Principes et méthodes de la terminologie*.

Organisation internationale de normalisation, Iso 860 : (DIS) *Harmonisation internationale des notions et des termes*.

Organisation internationale de normalisation, 1990 : Iso 1087 : *Vocabulaire de la terminologie*.

Organisation internationale de normalisation, Iso 10241 : *Normes terminologiques : élaboration et présentation*.

Réseau international de néologie et de terminologie, «Harmonisation des méthodes en terminologie, actes du séminaire», dans *Terminologies nouvelles*, n° 3, juin 1990.

Rousseau (Louis-Jean), 1994 : «Vers une méthodologie de la définition terminologique», dans *Langues et sociétés en contact*, coll. «Sonderdruck aus Canadiana Romanica 8», Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 169-174.

Schaetzen (Caroline de), 1993 : *La terminologie au service de la didactique des sciences*. Rapport au ministère de l'Éducation de la Communauté française, Bruxelles.

(4) Cette bibliographie se limite aux ouvrages consultés pour la préparation des principes méthodologiques.